

DÉCISION N°87-2025

Objet : Signature convention SYDED – Pour la maîtrise d'ouvrage et le financement d'une extension de réseau de distribution publique d'électricité

Il est envisagé de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située Rue de la salle des Fêtes à Montandon.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 22 520 € TTC.

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maîche ;
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- **Vu** les crédits inscrits au budget ;

DÉCIDE

- De demander au SYDED la réalisation des travaux définis ci-dessus,
- De signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait à Maîche, le 05/12/2025

Franck VILLEMAIN,
Président



Transmise en Sous-Préfecture le : 09/12/25